MAÎTRE D'OUVRAGE (Moa)
Commune de SAMES
75 Route de Saint-Jean
64520 SAMES
Téléphone : 05 59 56 06 82
Jours et heures d'ouverture : Le Lundi et Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h45
Le Mardi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h45
Le Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h45
Profil acheteur (demande de renseignements et envoi des offres) :
https://demat-ampa.fr/

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

Objet de la consultation :

Travaux d'aménagement de la Mairie de SAMES

Date et heure limites de réception des offres :
le 10 Décembre 2026 à 17H30

MAÎTRISE D'ŒUVRE (Moe)
Maîtrise d'œuvre VRD : Keima Ingénierie – 200 Chemin Alfaroa – 64130 Saint-Pée-sur-Nivelle

1. Procédure

La présente procédure adaptée, passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et s. du Code de la Commande Publique, est ouverte.

Le présent dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur figurant en page de garde.

Le retrait du dossier de consultation peut être anonyme mais les personnes ne remettant pas d'information permettant de les contacter ne seraient destinataires d'aucune précision complémentaire qui pourrait être apportée aux candidats en cours de consultation. En cas de rejet d'une offre liée à la méconnaissance de données ainsi transmises, le soumissionnaire ne pourrait le contester utilement.

2. Allotissement et tranches

Le présent marché se compose d'un lot unique.
Le présent marché se compose d'une seule tranche de travaux.

3. Prestations supplémentaires Eventuelles (PSE)

Le présent marché ne comporte pas de PSE

4. Contenu du dossier de consultation

Le DCE contient :

- Le présent Règlement de la Consultation (R.C.) ;
- L'Acte d'Engagement / CCAP ;
- Le CCTP et les annexes ;
- Les Plans;
- Le Bordereau des Prix Unitaires;
- Le Détail Quantitatif et Estimatif .

5. Présentation de l'offre : contenu de l'enveloppe

I. Pièces à remettre

Les candidats remettront un dossier de candidature et un dossier d'offre.

Le pli doit faire l'objet d'un seul dépôt. Si plusieurs plis sont déposés pour un même objet, seul le dernier dépôt sera pris en compte.

Les candidats sont informés que les pièces de candidature et d'offre sont rédigées en français. Les pièces rédigées dans une autre langue devront être accompagnées d'une traduction en français.

A. Pièces de candidature à remettre :

1. Pièces relatives aux conditions de participation

a. Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner : Formulaire DC1 complété notamment dans sa rubrique F1 relative aux exclusions de procédure des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du CCP ou équivalent.

b. Formulaire DC2 complété a minima aux rubriques A à C3, F1, G1 et H ou un dossier permettant d'apprécier :

- la capacité économique et financière : les chiffres d'affaires (3 derniers exercices, global et en lien avec l'objet du marché) ;

- les capacités techniques et professionnelles : certificats de capacité pour travaux similaires sur les 5 dernières années ET moyens humains ET moyens matériels.

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. Il devra être rédigé en français et accompagné des pièces justificatives de capacités énumérées précédemment.

En cas de groupement, le mandataire devra être solidaire. L'acheteur public souhaite un groupement solidaire. Le groupement attributaire de forme différente se verrait contraint d'assurer sa transformation. Cette forme de groupement garantit la bonne exécution des travaux objet du présent marché public. Elle permet une meilleure répartition et identification des prestations relevant de chaque cotraitant, tout en assurant une responsabilisation adéquate de chacun envers l'acheteur public quant à la réalisation des travaux par les cotraitants.

2. Pièces facultatives au stade du dépôt des offres mais devant impérativement être remises par l'attributaire

a) Attestations et certificats permettant de justifier de la régularité de la situation fiscale de l'entreprise au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance d'attestation (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés).
b) Attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant, datant de moins de 6 mois (Attestation de vigilance remise par l'URSSAF, MSA) pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.
c) Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'attributaire.
d) Attestation d'assurance responsabilité civile pour les risques professionnels.

Le cas échéant :

e) Pour les entreprises relevant du régime de congés payés et de chômage intempéries BTP : certificat relatif au versement régulier des cotisations de congés payés et de chômage intempéries, délivré par la caisse de congés payés et de chômage intempéries compétente.
f) En cas de groupement d'entreprises, document d'habilitation du mandataire et conditions de cette habilitation, comportant l'identification et la signature de tous les membres du groupement.
g) Copie du ou des jugements prononcés, si l'attributaire est en redressement judiciaire.
h) Copie de la déclaration de détachement de chaque salarié transmise à l'inspection du travail du lieu de la prestation et copie du document désignant le représentant de l'entreprise sur le territoire national chargé d'assurer la liaison avec les agents de contrôle institutionnel, si l'attributaire détache des salariés en France.
i) Liste nominative des salariés étrangers (date d'embauche, nationalité, Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail), si l'attributaire fait appel à de la main d'œuvre étrangère soumise à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du Code du Travail pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.

B. Pièces de l'offre à remettre :

- le document unique valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières dûment complété et daté, accompagné, le cas échéant, d'une décomposition par cotraitant ;
- le Bordereau des Prix Unitaires et le Détail Quantitatif Estimatif complétés ;
- un mémoire technique comprenant notamment :
 - la documentation technique des produits proposés y compris leur provenance ;
 - un dossier permettant d'apprécier les moyens humains et matériels affectés à l'exécution de la prestation ;
 - une note sur la méthodologie proposée par le soumissionnaire concernant la réalisation du chantier, notamment :
 - les modalités d'exécution pour la réalisation des travaux (méthodologie d'exécution, gestion de la circulation des véhicules, des piétons, des livraisons …, phasage des travaux, interface avec les concessionnaires et autres intervenants (marché à lot unique),
 - les modalités de communication avec la Moe, la Moa et les riverains,
 - les mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel.
- Une note précisant les mesures prises pour la démarche environnementale et la gestion des déchets ;
- Un planning d'exécution détaillé.

II. Variantes

Les offres variantes sont interdites.

6. Remise des offres

Les offres devront parvenir avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent document ; à défaut, elles seront écartées.

I. Transmission électronique :

Les plis devront parvenir avant les date et heure figurant en page de garde du présent document et être adressés par voie électronique sur le profil d'acheteur figurant sur cette même page de garde. Pour toutes questions techniques quant à l'utilisation de la plateforme (configuration des postes, pré-requis techniques, modalités d'enregistrement, frais d'accès au réseau, etc.) et pour l'assistance, les candidats se rapporteront en priorité au « Guide d'utilisation » disponible dans la rubrique « Aide » de la page « entreprises » de la plateforme.

La signature des documents par un certificat de signature électronique n'est pas exigée. Les soumissionnaires sont informés que le seul dépôt d'une offre les engage juridiquement sur son contenu.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01 :00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises. Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format (tels que fiches techniques fournisseurs, dossier photographique, etc.), elles devront être transmises en format PDF.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché public pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché public papier.

Les soumissionnaires sont informés que les demandes de compléments d'information et de précisions effectuées de façon dématérialisée par l'acheteur public ou toute personne désignée par lui (maître d'œuvre notamment) pourront être transmises par le biais du profil acheteur ou par courriel simple. La réponse de l'entreprise devra être transmise par le même support électronique que celui utilisé par l'acheteur ou son représentant.

II. Transmission physique de la copie de sauvegarde (papier, clé USB,…) :

La transmission des offres sur un support physique papier ou électronique (USB ou tout autre support matériel) n'est autorisée que pour la copie de sauvegarde dûment identifiée comme telle. En l'absence de dépôt d'une offre dématérialisée sur le profil acheteur, aucun dépôt physique ne peut être considéré comme copie de sauvegarde et le dépôt est alors traité comme une offre irrégulière.

La copie pourra être adressée aux coordonnées du maître d'ouvrage figurant en page de garde du présent document, sous pli cacheté, par tout moyen permettant de donner date certaine.

L'enveloppe contenant le support physique portera les mentions suivantes :
- « Copie de sauvegarde » ;
- L'objet de la consultation tel qu'il figure en page de garde du présent document ;
- Le nom du soumissionnaire.

Les conditions de présentation des plis sont similaires à celles exigées pour les réponses électroniques : si la signature électronique est exigée pour les documents en version dématérialisée, ils doivent être signés en version papier et la copie de sauvegarde doit parvenir avant les mêmes date et heure au siège du maître d'ouvrage.

7. Critères de sélection et jugement des offres

La sélection des candidatures sera effectuée sur la capacité juridique des candidats à obtenir le marché public et leurs capacités financière, économique et technique à réaliser la prestation. Ces dernières seront appréciées au vu des dossiers (moyens, compétences et -ou références) remis par le candidat.

Le classement des offres sera réalisé sur la base des critères énoncés ci-dessous.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :

1. Le prix des Prestations pondéré à 40%

Pondération calculée selon la formule : 40 x (Prix le plus Bas / Prix proposé par le candidat)

2. La Valeur Technique pondérée à 60%

a. Présentation des moyens humains et matériels affectés aux travaux (pondéré à 10%)
- Présentation des moyens humains spécifiquement affectés aux travaux ;
- Présentation des moyens humains spécifiquement affectés aux prestations éventuellement sous-traitées.
- Présentation des moyens matériels spécifiquement affectés aux travaux.

b. Présentation de la provenance des fournitures et des fiches techniques des fournitures envisagées pour la réalisation des travaux (pondéré à 10%)

c. Présentation des modalités d'exécution pour la réalisation des travaux (pondéré à 10%)
- Présentation de la méthodologie d'exécution des travaux ;
- Gestion de la circulation des véhicules, des piétons, des livraisons …. ;
- Phasage des travaux.

d. Présentation des modalités de communication avec la Moe, la Moa et les riverains (pondéré à 5%)

e. Présentation des mesures prises pour assurer l'hygiène, la sécurité du personnel (pondéré à 5%)

f. Présentation des mesures prises pour la démarche environnementale et la gestion des déchets (pondéré à 10%)

g. Le délai d'exécution pondéré à 10%

- Présentation d'un planning d'exécution détaillé ;
- Une optimisation du délai permettra à un candidat d'obtenir une meilleure note vis-à-vis d'un autre candidat.
- Le détail du planning et l'enchainement des tâches permettra à un candidat d'obtenir une meilleure note vis-à-vis d'un autre candidat.

L'acheteur public se réserve la possibilité d'écarter une offre dont la valeur technique insuffisante serait incompatible avec les objectifs attendus.

Après l'analyse des offres, l'acheteur public se réserve la possibilité de négocier avec le ou les soumissionnaire(s) ayant présenté les trois meilleures offres. Il n'est alors pas tenu d'en informer les autres soumissionnaires.

En cas de discordance constatée dans une offre, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes au bordereau des prix unitaires, au détail quantitatif estimatif ou à l'acte d'engagement, le soumissionnaire sera invité à rectifier le document qui comporte l'erreur ou l'omission. S'il accepte et qu'il est retenu, les rectifications seront intégrées dans l'acte d'engagement (soit par une mise au point annexée à l'acte d'engagement soit par correction directe dans l'acte d'engagement). En cas de refus, son offre sera éliminée de l'analyse comme non cohérente.

Le soumissionnaire retenu sera déclaré attributaire provisoire sous réserve qu'il produise dans le délai imparti par l'acheteur public les documents prévus aux articles L.2141-1 et suivants et R.2143-5 et suivants du Code de la Commande Publique. Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les documents précités dans le délai fixé, son offre est rejetée et le soumissionnaire éliminé. L'acheteur public présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent document.

8. Visite du site

La visite de site n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur le fait que la fourniture des éléments du dossier de consultation, ne soustrait aucunement chaque candidat à sa responsabilité de visite et de connaissance du site afin d'établir sa proposition en parfaite connaissance de cause.

Le titulaire déclare être parfaitement informé de la constitution du site, de ses abords et des travaux à réaliser dans le cadre du présent marché. Il ne saurait donc se prévaloir d'une connaissance insuffisante des lieux ou des conditions de travail, pour manquer à ses obligations et se prévaloir d'une quelconque plus-value après notification de son marché.

9. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au maître d'ouvrage via le profil acheteur figurant en page de garde du présent document.
Les demandes de renseignements devront parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera adressée à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de manière identifiée au plus tard 6 jours avant cette date.